AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C0969
FR0000054470-FS0476

10 juin 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 juin 2025, la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank[1] (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge Cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 juin 2025, le seuil de 10% des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir 14 069 445 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 10,76% du capital et 9,80% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte de la conclusion concomitante d'accords et d'instruments financiers portant sur des actions UBISOFT ENTERTAINMENT.

Le déclarant a précisé détenir au titre des articles L. 233-9 I, 4° du code de commerce et 223-14 IV du règlement général 10 156 905 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans ce cadre dans la détention visée au 1er alinéa) réparties comme suit :

- 100 000 options d'achat non cotées pouvant donner droit à 100 000 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables le 19 décembre 2025, par exercice au prix unitaire de 37 € ;
- 1 contrat d'achat à terme portant sur 467 101 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 29 août 2025 ;
- 1 contrat à terme prépayé portant sur 986 940 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 29 août 2025 ;
- 1 contrat d'achat à terme portant sur 631 815 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 22 septembre 2026 ;
- 1 contrat à terme prépayé portant sur 1 218 726 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 22 septembre 2026 ;
- 1 contrat d'achat à terme portant sur 1 049 539 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 22 septembre 2027 ;
- 1 contrat d'achat à terme prépayé portant sur 1 437 561 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 22 septembre 2027 ;
- 1 contrat d'achat à terme portant sur 1 102 697 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 22 septembre 2028 ;
- 1 contrat d'achat à terme prépayé portant sur 1 041 048 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 22 septembre 2028 ;
- 1 contrat d'achat à terme portant sur 951 523 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 24 septembre 2029 ;
- 1 contrat d'achat à terme prépayé portant sur 1 169 955 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 24 septembre 2029.

[1] Contrôlée par Crédit Agricole SA (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge Cedex).
[2] Sur la base d'un capital composé de 127 449 605 actions représentant 138 581 502 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Le déclarant a par ailleurs précisé détenir au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 3 439 253 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans ce cadre dans la détention visée au 1er alinéa) réparties comme suit :

- 1 contrat à terme prépayé, dénouable jusqu'au 25 mars 2026, portant sur 2 424 242 actions UBISOFT ENTERTAINMENT[3] ;
- 1 contrat à terme prépayé, dénouable jusqu'au 23 mars 2026, portant sur 604 280 actions UBISOFT ENTERTAINMENT[4] ;
- 53 799 *puts warrants* portant sur 53 799 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables le dernier jour ouvré de chaque mois jusqu'à l'échéance du 29 août 2025, par exercice au prix unitaire de 60,10 €[5] ;
- 76 888 *puts warrants* portant sur 75 269 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables le dernier jour ouvré de chaque mois jusqu'à l'échéance du 31 août 2026, par exercice au prix unitaire de 46,68 €[6] ;
- 112 914 *puts warrants* portant sur 90 451 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables le dernier jour ouvré de chaque mois jusqu'à l'échéance du 31 août 2027, par exercice au prix unitaire de 35,27 €[7] ;
- 93 948 *puts warrants* portant sur 33 926 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 31 août 2028, par exercice au prix unitaire de 23,85 €[8] ;
- 119 180 *puts warrants* portant sur aucune action UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 31 août 2029, par exercice au prix unitaire de 16,52 €[9] ;
- 300 000 *calls* portant sur aucune action UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 22 septembre 2025, par exercice au prix unitaire de 70,70 €[10] ;
- 510 514 *calls* portant sur 341 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 23 septembre 2026, par exercice au prix unitaire de 54,91 €[11] ;
- 586 196 *calls* portant sur 9 432 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 22 septembre 2027, par exercice au prix unitaire de 41,49 €[12] ;
- 399 540 *calls* portant sur 39 024 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 22 septembre 2028, par exercice au prix unitaire de 28,05 €[13] ;
- 383 883 *calls* portant sur 108 489 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 22 septembre 2029, par exercice au prix unitaire de 19,43 €[14].

En outre, le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, 212 370 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) remises en pleine propriété à titre de garantie d'opérations d'emprunts de titres conclues avec des tiers.

[3] Sur la base d'un delta de 1. Contrat à terme prépayé conclu par CACIB avec la société Guillemot Brothers SE le 20 mars 2018 dans le cadre de l'accord entre la société UBISOFT ENTERTAINMENT et la société Vivendi sur la cession de l'intégralité de la participation de Vivendi dans UBISOFT ENTERTAINMENT (cf. communiqués d'UBISOFT ENTERTAINMENT et de Vivendi en date du 20 mars 2018).

[4] Sur la base d'un delta de 1 (soit au maximum 606 061 actions). Contrat à terme prépayé conclu par CACIB avec la société Guillemot Brothers SE le 20 mars 2018 dans le cadre de l'accord entre la société UBISOFT ENTERTAINMENT et la société Vivendi sur la cession de l'intégralité de la participation de Vivendi dans UBISOFT ENTERTAINMENT (cf. communiqués d'UBISOFT ENTERTAINMENT et de Vivendi en date du 20 mars 2018).

[5] Sur la base d'un delta de 1 (position maximale de 53 799 actions).

[6] Sur la base d'un delta de 0,979 (position maximale de 76 888 actions).

[7] Sur la base d'un delta de 0,687 (position maximale de 112 914 actions).

[8] Sur la base d'un delta de 0,361 (position maximale de 93 948 actions).

[9] Sur la base d'un delta de 0 (position maximale de 119 180 actions).

[10] Sur la base d'un delta de 0 (position maximale de 300 000 actions).

[11] Sur la base d'un delta de 0,001 (position maximale de 510 514 actions).

[12] Sur la base d'un delta de 0,016 (position maximale de 586 196 actions).

[13] Sur la base d'un delta de 0,098 (position maximale de 399 540 actions).

[14] Sur la base d'un delta de 0,283 (position maximale de 383 883 actions).